

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.06.2020

Révision: 05.06.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: HADALAN LF68 12P**
- **Code du produit:** 40233
- **UFI:** RN40-H01Q-S007-JNP6
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Agent liant PU à un composant sans solvants, pour la réalisation de revêtements d'écotatifs.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Sievert Baustoffe GmbH & Co. KG
Mühlenschweg 6
D-49090 Osnabrück
Tel.: +49 2363 5663-0
- **Service chargé des renseignements:**
Abteilung: Produktsicherheit
Tel.. +49 2363 5663-0
info-hahne@sievert.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Giftinformationszentrum Nord (GIZ Nord) Universität Göttingen,
Tel.: 0551-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

- Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.
- Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Oligomère de diisocyanate d'hexaméthylène
diisocyanate d'hexaméthylène
- **Mentions de danger**
H332 Nocif par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 2)

Nom du produit: HADALAN LF68 12P

(suite de la page 1)

· **Conseils de prudence**

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P304+P312 EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

· **Indications complémentaires:**

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Préparation à base de polyisocyanate aliphatique.

· **Composants dangereux:**

CAS: 28182-81-2	Oligomère de diisocyanate d'hexaméthylène ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	50-100%
CAS: 822-06-0 EINECS: 212-485-8	diisocyanate d'hexaméthylène ⚠ Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 1, H330; ⚠ Resp. Sens. 1, H334; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	< 0,5%

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Hexaméthylène-1,6-diisocyanate homopolymère

CE-No.: 500-060-2

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485796-17-0000, 01-2119485796-17-0001

N ° CAS: 28182-81-2

Hexaméthylène-1,6-diisocyanate

INDEX No.: 615-011-00-1

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457571-37-0000

N ° CAS: 822-06-0

Limites de concentration spécifiques (SGH):

Resp. Sens. 1 H334 > 0,5%

Skin Sens. 1 H317 > 0,5%

GISCODE: PU40

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Nom du produit: HADALAN LF68 12P

(suite de la page 2)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Utiliser des mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement.
Mousse, dioxyde de carbone, poudre sèche, brouillard d'eau, jet d'eau pulvérisée.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** D'eau à grand jet.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation possible de monoxyde de carbone, oxyde d'azote, de la vapeur d'isocyanate et des traces de cyanure d'hydrogène au cours de l'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz de combustion.
Autonome appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de protection. Garder les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Assurer une ventilation adéquate en milieu de travail.
Bien aérer le lieu de travail, éviter le contact avec la peau et les yeux.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** au frais et au sec
- **Indications concernant le stockage commun:** séparé des denrées alimentaires
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Refermer soigneusement les récipients ouverts afin d'éviter toute réaction avec l'humidité.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.06.2020

Révision: 05.06.2020

Nom du produit: HADALAN LF68 12P

(suite de la page 3)

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène (< 0,25%)

VME	Valeur momentanée: 0,15 mg/m ³ , 0,02 ppm
	Valeur à long terme: 0,075 mg/m ³ , 0,01 ppm
AR	

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Avec une bonne ventilation n'est pas nécessaire.

· **Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Les matériaux appropriés: caoutchouc butyle, nitrile, PVC

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	jaunâtre, transparent
Odeur:	Caractéristique

· **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

· **Point d'éclair** 160 °C

· **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

· **Densité à 20 °C:** 1,14 g/cm³

(suite page 5)

Nom du produit: HADALAN LF68 12P

(suite de la page 4)

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Viscosité:	
· Dynamique à 20 °C:	400 mPas
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions exothermiques avec des amines et des alcools. Avec le développement de CO₂ de l'eau dans des récipients fermés, une accumulation de pression, risque d'éclatement.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
Toxicité aiguë, par voie orale:
Homopolymère d'hexaméthylène-1, 6-diisocyanate
DL50 rat: > 5000 mg / kg
Toxicité aiguë, par inhalation:
Homopolymère d'hexaméthylène-1, 6-diisocyanate:
Rat CL50, mâle: 543 mg / m³, 4 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Rat LC50, femelle: 390 mg / m³, 4 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403
La substance a été testée sous une forme (c'est-à-dire une distribution granulométrique spécifique) qui diffère des formes car elles sont commercialisées et utilisées selon toute probabilité, est différente. Sur la base du concept d'«entrée fractionnée» et des données disponibles sur la taille des particules lors de l'utilisation finale de la substance, une classification modifiée de la toxicité aiguë par inhalation est justifiée.
Toxicité subaiguë, subchronique et prolongée:
Homopolymère d'hexaméthylène-1, 6-diisocyanate
Voie d'application: étude de toxicité par inhalation subaiguë, rat
Méthode: OCDE Ligne directrice 412
Concentrations d'essai - 4,3, 14,7 et 89,8 mg d'aérosol / m³
Temps d'exposition - 3 semaines
(6 heures par jour, 5 jours par semaine)
4,3 mg / m³ sans compensation concentration tolérée (NOEL)
Augmentation de 14,7 mg / m³ du poids pulmonaire,
89,8 mg / m³ de modifications inflammatoires des voies respiratoires.
Des liens avec d'autres dommages aux organes, à l'exception des systèmes respiratoires, ont été soulevés.
Génotoxicité in vitro:
Homopolymère d'hexaméthylène-1, 6-diisocyanate
Type de test: test Salmonella / microsome (test Ames)
Résultat: Aucune preuve d'effets mutagènes.
Méthode: OCDE Ligne directrice 471
Type de test: test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Type de test: mutation ponctuelle dans les cellules de mammifères (test HPRT)
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 476
Pour plus d'informations :
Homopolymère d'hexaméthylène-1, 6-diisocyanate

(suite page 6)

Nom du produit: HADALAN LF68 12P

(suite de la page 5)

Propriétés / effets spéciaux: En cas de surexposition - en particulier lors de la pulvérisation de peintures isocyanates sans mesures de protection - il existe un risque d'irritation des yeux, du nez, de la gorge et des voies respiratoires en fonction de la concentration. L'apparition retardée des plaintes et le développement d'une hypersensibilité (respiration difficile, toux, asthme) sont possibles. Chez les personnes hypersensibles, des réactions peuvent déjà être déclenchées à de très faibles concentrations d'isocyanate inférieures à la TLV. Un contact prolongé avec le bronzage de la peau et des effets irritants sont possibles. Les expériences sur les animaux et d'autres études indiquent que le contact cutané avec les diisocyanates dans la sensibilisation aux isocyanates et les réactions respiratoires peut jouer un rôle. Un contact prolongé avec la peau, le bronzage et les effets irritants sont possibles. Les expérimentations animales et autres études ont révélé que le contact de la peau avec des diisocyanates et la sensibilisation à l'isocyanate et des réactions respiratoires peuvent jouer un rôle.

· **Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

· **Effet primaire d'irritation:**

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée** peu irritant

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** peu irritant

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

Toxicité aiguë pour les poissons:

Homopolymère d'hexaméthylène-1, 6-diisocyanate

CL50> 100 mg / l

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Temps d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 203

Préparation des échantillons en raison de la réactivité de la substance avec l'eau:

Ultra turrax: 60 sec 8000 rpm, 24 agitateur magnétique; filtration.

Toxicité aiguë pour la daphnie:

Homopolymère d'hexaméthylène-1, 6-diisocyanate

CE50> 100 mg / l

Espèce: Daphnia magna (puce d'eau)

Temps d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE ligne directrice 202

Préparation des échantillons en raison de la réactivité de la substance avec l'eau:

Ultra turrax: 60 sec 8000 rpm, 24 agitateur magnétique; filtration.

Toxicité aiguë pour les algues:

Homopolymère d'hexaméthylène-1, 6-diisocyanate

IC50> 100 mg / l

Testé sur: Scenedesmus subspicatus Durée du test: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Préparation des échantillons en raison de la réactivité de la substance avec l'eau:

Ultra turrax: 60 sec 8000 rpm, 24 agitateur magnétique; filtration.

Toxicité aiguë pour les bactéries:

Homopolymère d'hexaméthylène-1, 6-diisocyanate

(suite page 7)

Nom du produit: HADALAN LF68 12P

(suite de la page 6)

CE50 > 1000 mg / l

Testé sur: durée du test des boues activées: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Hexamethylene-1,6-diisocyanate homopolymer

Biodegradation: 0%, 28 d, that is, not readily degradable

Method: OECD Test Guideline 301 C

Additional information on ecotoxicology:

The resin reacts with water at the interface to form carbon dioxide at a fixed, high-melting and insoluble reaction product (polyurea). This reaction is accelerated by surfactants (eg detergents) or water-soluble solvents. Polyurea is inert Previous experience and non-degradable.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Effets écotoxiques:**

- **Remarque:** Nocif pour les poissons.

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux I (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**

- **DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR, ADN, IMDG, IATA**

- **Classe** néant

- **14.4 Groupe d'emballage**

- **ADR, IMDG, IATA** néant

- **14.5 Dangers pour l'environnement:**

Non applicable.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.06.2020

Révision: 05.06.2020

Nom du produit: HADALAN LF68 12P

(suite de la page 7)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Not classified as dangerous in the meaning of transport regulations.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3**
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **Acronymes et abréviations:**

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - voie cutanée – Catégorie 3
- Acute Tox. 1: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 1
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 4
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3